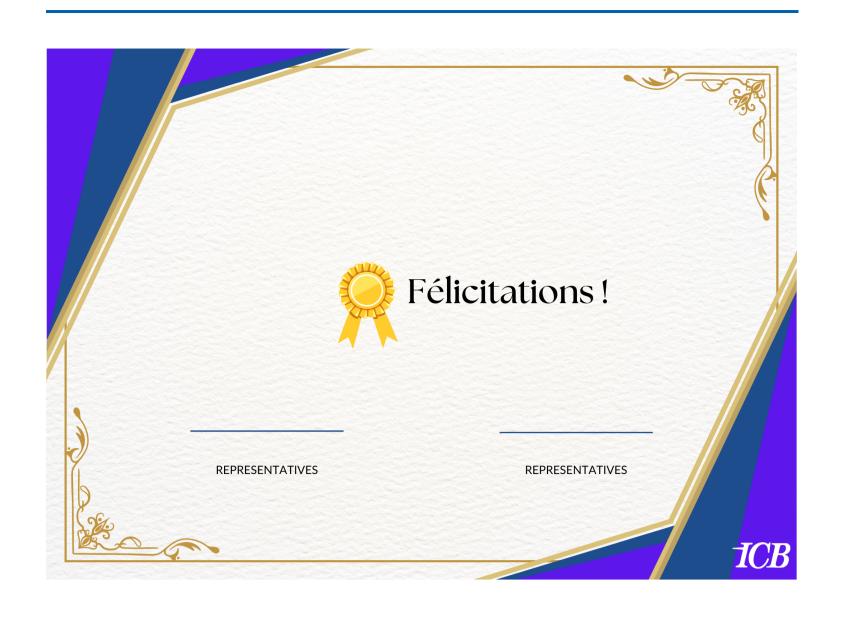
Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

Lisez ici la Bourse du Transport

RSS 🔊



Les pré-inscriptions pour la formation de capacité professionnelle 2024 sont ouvertes!

Les entrepreneurs souhaitant se préinscrire aux cours de l'ITLB 2024 pour l'obtention de la capacité professionnelle peuvent désormais le faire via le site web de l'ICB. Une fois le formulaire d'inscription rempli, les personnes ayant fait part de leur intérêt seront automatiquement recontactées par l'ICB lors des inscriptions officielles pour finaliser leur inscription.

Cliquez ici pour vous préinscrire à la formation de capacité professionnelle

TARIFS SCOLAIRES DES TRANSPORTEURS POUR LE **COMPTE DU TEC AU 28/07/23 - (année scolaire 2023-2024)**

Le Prix de revient standard n'ayant pas évolué à la hausse au cours du 1 er semestre 2023, l'indexation des tarifs de transport scolaire pour le compte du TEC présente un statu quo au 28/08/23 par rapport au 01/01/23 (décision Commission Contact du 27/06/23).

Pour mémoire le 01/01/23 était la date de l'indexation semestrielle exceptionnelle de +7,32%, obtenue à la demande de la FBAA, pour faire face à l'augmentation importante des coûts en 2022 (soit une indexation des tarifs de transport scolaire de plus de 16,50 % en 1,5 ans)-(pour mémoire décision de la Commission de Contact du 25/01/23-voir article des Brèves du 12/06/23).

En conséquence les tarifs de transport scolaire TEC à la rentrée scolaire au 28/08/23 sont identiques aux tarifs au 01/01/23 (cfr. circulaire doc. CIR.BS.23015 du 14/06/23 déjà envoyée) et vous seront donc à nouveau adressés par circulaire dans les prochains jours.



L'indemnité vélo pour les travailleurs du secteur privé

Début 2023, une CCT a été adoptée concernant l'octroi d'une indemnité vélo aux travailleurs du secteur privé. Pour l'année 2023, l'indemnité s'élève à 0,27 €/km. Elle sera indexée annuellement. L'ICB donne un aperçu clair des conditions d'octroi et des modalités sur son site web, ainsi que de la manière dont cette convention s'applique concrètement au secteur des bus et des autocars.

→ Tout sur l'indemnité vélo pour le secteur bus/autocar



Le Fonds Social - Interventions financières

Le Fonds social Bus & Cars tient à vous rappeler que depuis février 2023, les demandes de "remboursement cartes de conducteur" et "intervention dans les frais du permis de conduire/capacité professionnelle D via la filière libre" doivent être soumises de façon digitale via la plateforme Company Propass.

Des questions ou difficultés ? Le Fonds social se déplacera avec plaisir pour vous expliquer comment cela fonctionne. N'hésitez pas à les contacter via info@propass.be ou au 02 245 07 61.



«Quelles sont les conditions à respecter pour les autocars en matière d'extincteurs ?»

Afin d'assurer la sécurité des passagers et prévenir les incendies, les autocars en Belgique doivent respecter certaines conditions en ce qui concerne les extincteurs :

- l'extincteur doit avoir une capacité en rapport avec la catégorie à laquelle appartient le véhicule à protéger.
- Il doit exister un extincteur supplémentaire dans les véhicules automobiles aménagés pour le transport de personnes et dont la masse maximale autorisée est supérieure à 5.000 kg

Lisez ici toutes les conditions auxquelles les extincteurs doivent répondre



(article 70)

Quelles questions se posent les sociétés de bus et d'autocars?

Découvrez ici les questions les plus fréquentes



L'ICB souhaite vous rendre visite

Depuis 2023, l'ICB s'est lancé dans une nouvelle dynamique d'approche et d'étude du secteur. Dans le cadre de cette dynamique, l'équipe de l'ICB, Maxime (économiste) et Naomi (juriste), a commencé à effectuer plusieurs visites auprès des différents acteurs du secteur, dont les entreprises/membres de la FBAA. Ils souhaitent continuer sur leur élan durant ce second semestre. L'objectif de ces visites est d'établir un contact pérenne entre les membres et l'ICB mais également de rappeler aux entreprises l'aide et les services que l'ICB peut leur apporter (aides juridique et économique, recherche sur des questions et thématiques actuelles, etc.).

→ Prendre contact avec l'ICB

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



VRA-BUS

Août

Assemblée Générale Comité Fédéral Autocar

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.









Consulter notre politique de confidentialité